

CALENDRIER DU TABLEAU 2023

Régulièrement, vous nous soumettez vos dossiers de demandes d'inscriptions (personnes physiques et/ou morales), changements dans vos modes d'exercice, modifications statutaires, demandes de radiations, etc...

Afin de permettre l'étude et le traitement de votre dossier qui doit nous parvenir COMPLET, il convient de respecter IMPERATIVEMENT les dates indiquées :

DATE LIMITE DU DEPOT DES PIECES	COMMISSION DU TABLEAU	SESSION DE CONSEIL
24/02/2023	16/03/2023	24/03/2023
28/04/2023	17/05/2023	26/05/2023
16/06/2023	06/07/2023	13/07/2023
22/09/2023	09/10/2023	20/10/2023
17/11/2023	07/12/2023	15/12/2023

Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne pourront être portés à l'ordre du jour et seront étudiés lors de la Session de Conseil suivante.

La Commission étudie les dossiers pour en rendre compte en Session plénière de Conseil.

La notification de la décision est adressée **dans les 10 jours francs** après la session.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le service Réglementation